

AR Prefecture

006-210600540-20210715-0842021-DE

Reçu le 15/07/2021

Publié le 15/07/2021

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 084/2021

OBJET : COUT DE REVIENT D'UN REPAS

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 du mois juillet à 10 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace Jean FERRAT, sous la présidence de **Monsieur Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 juillet 2021.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Sophie ESPOSITO / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDER / Xavier JARJANETTE / Michaël TRUCCHI / Nathalie DIGANI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Katy NICOLAS / Françoise DAMILANO / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Bouabdallah LAFTAS / Sandrine GUGLIELMINO / Véronique MINISCLOUX / Maëva THOMMERET

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

ABSENTS REPRESENTES : Vanessa BEAUJAUD à Robert NARDELLI / Thierry VISSIAN à Romain BIANCHI / Stephen VIALE à Sandrine GUGLIELMINO / Philippe JANIN.

Absents : Gracienne DODAIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.212-8 du code de l'éducation

Vu le Décret n°2009-553 du 15 mai 2009 et notamment l'article R. 531-52

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire de Drap.

A l'issue de l'année scolaire 2020/2021 le bilan financier s'établit comme suit :

Production de repas : 65 360 repas

Dépenses de fonctionnement

* Dépenses générales : 337 571,74 €

* Dépenses de personnel : 341 997,52 €

Total : 679 569,26 €

Recettes : 135 437,40 €

Coût de revient d'un repas : 8.32 €

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Il est décidé au Conseil municipal de valider le coût de revient d'un repas ci-dessus exposé.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 22 Votants : 26 Absents : 1 Pour : 26 Contre : Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI
Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 15/07/2021
et publication en mairie le : 16/07/2021